RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Construction d'un bloc sanitaire extérieur au Collège Pablo Picasso, 42 route de Saint-Paër à GISORS (27)

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 04 janvier 2027 à 12:30

CAMPUS DE L'ESPACE
Mandataire du département de l'Eure
1 Avenue Hubert Curien
27200 VERNON

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Construction d'un bloc sanitaire extérieur au Collège Pablo Picasso, 42 route de Saint-Paër à GISORS (27)
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	7
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Obligatoire - Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	8 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire uniquement pour le Lot n° 01, Lot n° 02, Lot n° 06 et Lot n° 07

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Variantes exigées 6
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles 6
2.6 - Développement durable 7
3 - Les intervenants 7
3.1 - Désignation de l'acheteur 7
3.2 - Représentant de l'acheteur 7
3.3 - Maître d'Œuvre / OPC 7
3.4 - Contrôle technique 7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
3.5 – Coordonnateur SSI 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
5 - Contenu du dossier de consultation 8
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 8
6.2 - Présentation des variantes exigées 10
6.3 - Visites sur site 10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 12
8 - Examen des candidatures et des offres 12
8.1 - Sélection des candidatures 12
8.2 - Attribution des marchés 12
8.3 - Suite à donner à la consultation 13
9 - Renseignements complémentaires 14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
9.2 - Procédures de recours 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Construction d'un bloc sanitaire extérieur au Collège Pablo Picasso, 42 route de Saint-Paër à GISORS (27)

Lieu d'exécution :
Collège Pablo Picasso, 42 route de Saint-Paër
27140 Gisors

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 Lots :

Lots	Désignation
01	Terrassements, VRD et gros œuvre
02	Murs à ossature bois, charpente, couverture bac acier, bardage et châssis fixes bois
03	Métallerie
04	Menuiseries intérieures, Portes et impostes compactes de cabines sanitaires, faux plafonds et signalétique
05	Carrelage, faïence, revêtements de sols et peintures associées
06	Électricité, courants forts et courants faibles
07	Plomberie, ventilation et maintien hors gel

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45214200-2	Travaux de construction de bâtiments scolaires
45000000-7	Travaux de construction
45262800-9	Travaux d'extension de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262311-4	Travaux de gros œuvre en béton
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
01	45262310-7	Travaux de mise en œuvre de béton armé
01	45262350-9	Travaux de mise en œuvre de béton non armé
01	45262522-6	Travaux de maçonnerie
01	45110000-1	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement
01	45112000-5	Travaux de fouille et de terrassement
02	45262650-2	Travaux de bardage
02	44230000-1	Charpenterie pour la construction
02	45420000-7	Travaux de menuiserie et de charpenterie
02	44112310-4	Murs de cloisonnement
02	45223200-8	Ossatures
02	45261213-0	Travaux de couverture métallique
03	45262400-5	Travaux d'assemblage d'ossatures métalliques
03	44220000-8	Menuiserie pour la construction
04	44220000-8	Menuiserie pour la construction
04	44221000-5	Fenêtres, portes et articles connexes
04	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
04	45421141-4	Travaux de cloisonnement
04	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
05	45431100-8	Carrelage de sols
05	45431200-9	Carrelage mural
05	45430000-0	Revêtement de sols et de murs
05	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
06	09310000-5	Électricité
07	45330000-9	Travaux de plomberie
07	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
07	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
07	42161000-5	Appareils de production d'eau chaude

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Variantes exigées

Sans objet

2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

La réponse à la solution de base et à l'ensemble des PSE est obligatoire.

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lots	Code	Libelle	Description
01	PSE 01	Récupération des eaux pluviales	Lots n° 01 + 06 + 07 - Récupération des eaux pluviales
02	PSE 04	Moins-value - isolation minérale en remplacement de l'isolation biosourcée	Lot n° 02 - Moins-value - isolation minérale en remplacement de l'isolation biosourcée
02	PSE 05	Plus-value - isolation complémentaire continue	Lot n° 02 - Plus-value - isolation complémentaire continue
03	PSE 03	Remplacement des ouvrages extérieurs acier par aluminium	Lot n° 03 - Remplacement des ouvrages extérieurs acier par aluminium
06	PSE 01	Récupération des eaux pluviales	Lots n° 01 + 06 + 07 - Récupération des eaux pluviales
	PSE 02	Installation photovoltaïque	Lot n° 06 - Installation photovoltaïque
07	PSE 01	Récupération des eaux pluviales	Lots n° 01 + 06 + 07 - Récupération des eaux pluviales

Les prestations supplémentaires éventuelles sont obligatoires. Elles devront être chiffrées par les candidats. Leur montant sera intégré au montant de l'offre retenu pour l'analyse et le classement des offres.

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.6 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : Département de l'Eure

3.2 - Représentant de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : CAMPUS DE L'ESPACE, Mandataire du département de l'Eure

Représentant de l'organisme acheteur : M. Alexandre LE GOFF, Directeur Général de la SPL CAMPUS DE L'ESPACE

3.3 - Maître d'Œuvre / OPC

L'Architecte de l'opération est : PNA Paris Normandie Architecte (631 Route du bourg - 76490 LOUVETOT)

Le Maître d'Oeuvre de l'opération est : ASP Architecture Sécurité Pilotage (631 Route du bourg - 76490 LOUVETOT)

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est : Bureau Veritas (190 rue François Jacob – 76235 ISNEAUVILLE Cedex)

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
L + LP + LE + AV + TH + HAND + SEI + F + GTB + HYSa + VIEL + VAMST + Attestation HAND

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II est assurée par :
SEPAQ (631 Route du bourg - 76490 LOUVETOT)

3.5 - Coordonnateur SSI

La coordination en Système de Sécurité Incendie pour cette opération de niveau II est assurée par :
NAMIXIS (Avenue Hauts Grigneux - 76420 BIHOREL)

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif technique et environnemental
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Les clauses du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG Travaux)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes (tableau récapitulatif des PSE)
- Les plans DCE
- Le Cahier des Charges Fonctionnel Systèmes de Sécurité Incendie établi par NAMIXIS
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le plan d'installation de chantier
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Le rapport amiante avant travaux
- Le rapport plomb avant travaux
- Le rapport HAP avant travaux
- L'étude géotechnique G2 PRO
- Le PV du classement en sécurité incendie de l'établissement
- L'attestation de visite uniquement pour le Lot n° 01, Lot n° 02, Lot n° 06 et Lot n° 07

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les candidats peuvent demander la transmission du DCE ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Indication des titres d'études et qualifications professionnelles de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat. **Les qualifications devront impérativement être adaptées à cette opération ; notamment pour le Lot n° 02**	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, **appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (**montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin). **Les références devront être équivalentes afin de mieux apprécier les capacités techniques des candidats ; notamment pour le Lot n° 02**	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Libellés	Signature
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le cadre de réponse technique de cette consultation complété	Non
Le cadre de réponse environnemental de cette consultation complété	Non
L'attestation de visite uniquement pour le Lot n° 01, Lot n° 02, Lot n° 06 et Lot n° 07	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat (annexes des cadres de réponse technique et environnemental)	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
Planning d'exécution détaillé	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes exigées

Sans objet

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire **uniquement pour le Lot n° 01, Lot n° 02, Lot n° 06 et Lot n° 07**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les lieux d'exécution des prestations objet du présent marché sont :

Collège Pablo Picasso
42 Rte de Saint-Paër
27140 GISORS

La visite est obligatoire **uniquement pour le Lot n° 01, Lot n° 02, Lot n° 06 et Lot n° 07.**

Les dates de visites sont fixées le : **Jeudi 03 décembre 2026 à 10h00** et **Mercredi 09 décembre 2026 à 10h00**

Une confirmation de votre participation à l'une de ces deux visites doit préalablement être faite auprès de M. SAYASITHSENA dont les coordonnées sont : michel.sayasithsena@groupe-ead.fr / Port. 06 32 50 96 53.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://agysoft.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
accueil@groupe-ead.fr avec l'intitulé : M006 – Collège Pablo Picasso, Gisors : Consultation de Travaux

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : Lundi 04 janvier 2027 à 12:30:00

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation ne pourra avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de l'offre initialement remise.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Conformément aux dispositions des articles L.2152-5, L.2152-6 et R.2152-3 à R.2152-5 du Code de la commande publique, dans le cas où une offre paraîtrait anormalement basse, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire concerné de fournir toutes les précisions et justifications permettant d'expliquer le montant de son offre.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
2.1-Pertinence des moyens humains et matériels prévus pour l'exécution du contrat	*30.0 %*
2.2-Qualité de la méthodologie détaillée d'intervention sur le plan technique	*30.0 %*
2.3-Pertinence du planning	*20.0 %*
2.4-Pertinence des mesures prises pour assurer l'hygiène et la propreté, le traitement des déchets, la sécurité du chantier et limiter les nuisances	*10.0 %*
2.5-Qualité des matériaux (fiches techniques)	*10.0 %*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Chacun des critères sera notés en fonction d'un pourcentage représentant la qualité, la précision et la clarté de la réponse. Les notes seront attribuées selon le barème suivant :

➢ Sujet non traité :	0% des points
➢ Sujet mentionné mais insuffisant :	25% des points
➢ Sujet traité de manière conforme mais basique :	50% des points
➢ Sujet traité de manière approfondie et conforme :	75% des points
➢ Sujet traité de manière complète, optimisée et réfléchie :	100% des points

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Après analyse des offres initiales, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats ayant obtenu les meilleures notes provisoires.

La négociation pourra porter sur :

- le prix des prestations ;
- les dispositions techniques de l'offre ;
- les délais d'exécution ;
- l'organisation du chantier ;
- les performances environnementales ;
- toute autre composante de l'offre, à l'exception des caractéristiques minimales définies dans les documents de la consultation.

La négociation se déroulera par écrit.

À l'issue de la négociation, les candidats seront invités à remettre une offre finale dans un délai identique pour tous.

Le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://agysoft.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://rouen.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://rouen.tribunal-administratif.fr/